



Mensonge lors de demande de naturalisation

Par **nonobou95**, le **08/09/2013** à **02:42**

Bjr,

Mon ex-concubin, avec lequel j'ai partagé 15 ans de vie commune et eu 4 enfants, a obtenu la nationalité française par décret (réintégration car il est né en Algérie française, en juin 62). A l'époque, nous étions ensemble, et il a fourni mes papiers ainsi qu'un témoignage de vie commune. Mais il a volontairement omis de déclarer un enfant qu'il avait eu en 1988, lors d'une relation extra conjugale, car alors qu'il était marié (un premier mariage avec une française, qui lui avait permis de venir s'installer en France. Avec tous les mensonges qu'il m'a débités, je ne serais pas étonnée que ce fût un mariage blanc, car ils ont divorcé trop tôt, à mon goût. Bien que n'étant pas d'accord, je l'ai laissé seul responsable de son mensonge. Mais comme il refait sa vie, et dépose actuellement un dossier de mariage civil, j'aimerais savoir si je peux le dénoncer pour mensonge, car il continue à mentir (notamment à ses enfants, auxquels il ne dit rien sur le sujet, et qu'il met entre parenthèses)

Merci pour votre réponse